



**SANTÉ
SOCIAUX**

SENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

BASSMS

Compte rendu

Paris, le **07 juin 2024**

Commission Mixte Paritaire (CMP) BASSMS du 04 juin 2024

Présents pour la CFDT : Benjamin Vitel – secrétaire national, David Mandicourt – négociateur national, Emmanuel Loesel et François Gieux – secrétaires fédéraux.

Dernière séance de négociations sur l'accord de politique salariale et l'accord de méthode de négociation de la CCUE.

La séance se voulait conclusive, elle l'a été. L'objectif était de lever les derniers verrous quant à l'extension du SÉGUR à l'ensemble des salariés de la branche.

La CFDT a rappelé son refus de la conditionnalité de l'accord à l'octroi d'éventuels financements. Il s'agit bien de politique salariale. Qui oserait conditionner la valeur du point sur nos conventions à l'éventualité d'un financement ?

De la même manière, la CFDT a appuyé la nécessité d'obtenir un accord à durée indéterminée, donc valide au-delà de la seule année 2024.

Outre ces demandes d'un intérêt juridique, les modifications demandées n'entraînaient pas de changement sur le fond des accords, mais devaient préciser les mesures, notamment en termes de publics concernés.

La CFDT a aussi apporté quelques demandes de modifications sur le projet d'accord de méthode, qui permettent d'assurer davantage de cohérence entre les 2 accords.

L'ensemble des propositions de modification ont été acceptées par la partie employeur, et notamment la suppression de la clause suspensive de financement pour 2025, les 2 accords mis à signature jusqu'au 18 juin à 18 h garantissent donc :



**SANTÉ
SOCIAUX**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

- L'octroi du SÉGUR à l'ensemble des personnels et des entreprises relevant du champ de la BASSMS, branchés et non branchés, y compris : les assistants familiaux, les personnels des établissements accueillant de jeunes enfants, les personnels des centres de santé... de fait, TOUS les salariés de la branche, sans exception.
- Une méthode pour organiser la négociation des dispositions de la future convention collective unique et étendue.
- La négociation d'un accord sur les classifications et rémunérations dans la branche d'ici fin novembre qui est la clef pour répondre à l'urgence de notre secteur, les salaires des professionnels qui le font vivre.

La négociation s'est poursuivie avec la seule CFDT sur le projet de classification et de rémunération. La CFDT a de nouveau rappelé l'objectif de convergence comme base minimum de négociation. Elle a par ailleurs insisté sur la nécessité que les employeurs fassent des propositions acceptables, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

Les négociateurs.